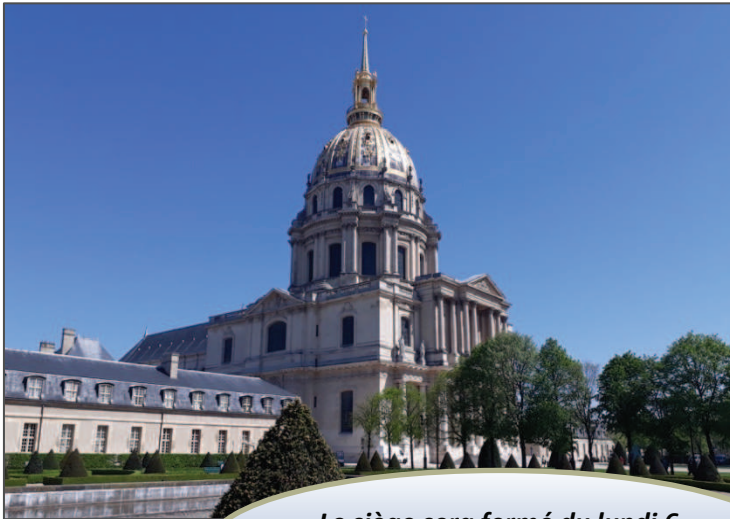




LA LETTRE DU SIEGE

Publication de la Société des membres de la Légion d'honneur (SMLH)



Le siège sera fermé du lundi 6
au vendredi 24 août 2018

La prochaine assemblée générale se déroulera les 27 et 28 mai 2019 à Saint-Germain-en-Laye (à deux pas de Paris).



Le château de Saint-Germain-en Laye, lieu de naissance de Louis XIV

Edito

Le Congrès de Toulouse du mois de Mai dernier aura sans conteste marqué les esprits, par la qualité de son organisation avant tout et il nous faut féliciter et remercier nos camarades de la section de Haute-Garonne ainsi que leurs proches pour l'investissement considérable qu'ils ont consenti pour que ce rendez-vous soit le succès que nous avons connu. Ce fut aussi un moment d'émotion fort qui n'aura laissé personne indifférent puisque le général Hervé Gobilliard, ancien Président de la SMLH, passait à cette occasion le flambeau à son successeur, l'Amiral Alain Coldefy.

Une page de la SMLH se tourne donc à Toulouse et alors que l'assemblée générale y a validé sans grande surprise les fondements du projet associatif SMLH 2030 objet, la veille, de très riches et longs échanges avec les 90 présidents de section présents.

Notre nouveau Président s'inscrit dans la continuité des travaux de son prédécesseur à qui il a rendu hommage à Toulouse, pour avoir notamment permis à la SMLH d'être aujourd'hui au rendez-vous des défis qui l'attendent.

« Une bonne passation de suite, un bon projet, de bonnes équipes et de bons objectifs...C'est ce dont j'hérite avec le plus grand plaisir du général Gobilliard » confie l'Amiral Coldefy à Toulouse en rappelant, s'il le fallait, que notre force vient avant tout de l'engagement de nos sociétaires bénévoles, ces « milliers de petites aiguilles qui, affichant le même cap, produisent de grandes choses ».

Le cadre est donc tracé et confirmé...Les groupes de travail de la commission 2030 travaillent désormais d'arrache-pied. Pilotés et animés en grande majorité par des sociétaires, présidents de section ou autres et bien que déjà constitués, ils restent bien entendu ouverts à vos contributions et propositions constructives.



L'amiral Alain Coldefy
Président de la SMLH

Jean-Marie Lucas - Délégué général

Le Pôle animation du réseau des comités et sections

Patricia Bauvais

patricia.bauvais@smlh.fr

01 47 05 72 84



La commission SMLH 2030

L'assemblée générale a approuvé le 17 mai dernier à Toulouse **le projet associatif SMLH 2030** ainsi que la constitution des groupes de travail chargés de décliner le contenu du projet. Vous trouverez ci-dessous les adresses mail des responsables de ces groupes de travail. Ainsi, celles et ceux d'entre vous qui le souhaitent peuvent apporter une contribution par mail aux chefs de groupe de leur choix. Le rapport de la commission 2030 est disponible sur le site de la SMLH, partie sécurisée <https://www.smlh.fr/espace-adherent/assemblee-generale-2018/rapports-2018>



Adresses mail des responsables des groupes de travail

→ REDYNAMISER NOTRE POLITIQUE DE COMMUNICATION

GT A - Plan de communication Henri Weill noumea.nc@wanadoo.fr

→ REDYNAMISER NOTRE POLITIQUE DE RECRUTEMENT

GT 1 - Brochure pour les nouveaux nommés Henri Weill noumea.nc@wanadoo.fr
GT 2 - Révision des courriers Huguette Peirs hfpeirs@gmail.com
GT 3 - Politique de recrutement Général Daniel Brulé daniel.brule@orange.fr
 Jean Martin martinjca@yahoo.fr
 Danielle Aben communication@legiondhonneur34.fr

→ ENTRAIDE ET SOLIDARITE

GT B - Commission Entraide et solidarité Dr Dominique Hortal dominique.hortal@live.fr

→ HONNEUR EN ACTION

GT 5 - Honneur en action Clara Carriot clara.carriot@orange.fr

→ RAYONNEMENT

GT C - Organisation de la célébration du centenaire de la SMLH en 2021

Mise en place d'un comité ad'hoc Jean Martin martinjca@yahoo.fr
 Groupe de recherches pluridisciplinaires sur la LH Didier Maus didier.maus@yahoo.fr

GT 6 - Cérémonie de remise des insignes. Huguette Peirs hfpeirs@gmail.com

→ LA LEGION D'HONNEUR AU CŒUR DE LA NATION. ACTIONS VERS LA JEUNESSE

GT 7 - Interventions dans les établissements scolaires. Charles Haas haasc@wanadoo.fr
 Convention avec le Ministère de l'Éducation Nationale.
 Préparation d'une brochure « Éducation citoyenne »

GT 8 - Valorisation de l'apprentissage Michel Grange smlh.vaucluse@free.fr
GT 9 - Accompagnement de jeunes méritants

GT 9a - Convention avec la fondation UAE Huguette Peirs hfpeirs@gmail.com
GT 9b - Convention agence du service civique Clara Carriot clara.carriot@orange.fr

GT 10 - Candidats à la naturalisation Charles Haas haasc@wanadoo.fr

→ GOUVERNANCE ET ORGANISATION TERRITORIALE

GT 11 - Gouvernance et organisation territoriale Jean Martin martinjca@yahoo.fr

→ MOYENS - FICHER - SYSTEME COMPTABLE – MECENES

GT D - Moyens, outils et finances Jean-Marie Lucas jeanmarie.lucas@smlh.fr

Pub

Ce mois-ci, la section du Val-de-Marne (94) nous a permis de trouver un nouveau sponsor pour notre numéro 233 de *La Cohorte* (septembre 2018) : la société NOVAXIA ASSET MANAGEMENT. Bravo à toute l'équipe.

Le Pôle communication

Catherine Marrot

catherine.marrot@smlh.fr

01 47 05 77 18



Congrès 2018. Toulouse.

Le président de la République rend hommage au général Gobilliard

. Emmanuel Macron a adressé un message au général Hervé Gobilliard, qui a été lu à l'ouverture du congrès à Toulouse (17 mai) afin de le remercier pour son engagement personnel au bénéfice des sociétaires et « au service du rayonnement de notre premier ordre national ».

En sa qualité de grand maître de la Légion d'honneur, le président de la République explique qu'il a engagé « une double révision de l'attribution de notre plus haute distinction nationale : une réduction des effectifs d'abord. La Légion d'honneur doit être accordée avec mesure, dans un équilibre qui lui permette d'alimenter sa vitalité et de cultiver son prestige ; un respect plus strict des critères d'attribution et de ses valeurs fondamentales ensuite ». Et d'ajouter : « C'est dans ce contexte de réforme que je veux souligner l'importance que revêt l'action de la société des membres de la Légion d'honneur ». Le chef de l'Etat salue ainsi la mission d'entraide de la SMLH ainsi que « les initiatives prises par de nombreuses sections locales pour renforcer le lien social et promouvoir les valeurs de la République partout sur le territoire national ». Et c'est à « cette somme d'engagements et de dévouements individuels » représentée par la SMLH qu'Emmanuel Macron souhaite rendre hommage par l'intermédiaire du général Gobilliard.

FELICITATIONS !



Aux nouveaux administrateurs élus le 17 mai 2018

- Danielle **Aben**, présidente de la section 34
- Docteur Cécile **Renson**, présidente de la section 7515
- Pierre **Godec**, président de la section de Chypre

Le numéro 233 de La Cohorte paraîtra le 10 septembre. Ce numéro diffuse le CR de l'AG de Toulouse. Il est adressé à tous les sociétaires, abonnés et non abonnés.

Prix Honneur et Patrie 2018

Le 27^{ème} Prix Honneur et Patrie de la Société des Membres de la Légion d'honneur a été attribué le 29 mai 2018 à Geneviève Haroche-Bouzinac pour son livre *La vie mouvementée d'Henriette Campan* aux éditions Flammarion. Ce Prix, créé en 1991 par la SMLH, est destiné à couronner une œuvre qui illustre la tradition et la modernité de la devise du premier Ordre national, *Honneur et Patrie*.

Il sera remis à Geneviève Haroche-Bouzinac le mardi 16 octobre 2018 par le général d'armée Hervé Gobilliard, président honoraire de la SMLH, en présence de l'amiral Alain Coldéfy, président de la SMLH, à la Maison d'Education de la Légion d'honneur de Saint-Denis (93).



Assemblée générale 2019

L'assemblée générale de 2019 aura lieu à Saint-Germain-en-Laye (78) le **mardi 28 mai**. Elle sera précédée la veille de la réunion des présidents de section.



La page spéciale Congrès SMLH Toulouse, mise en place pour le congrès, a été remplacée par une **page SMLH nationale**. Son nom : **Société des membres de la Légion d'honneur**.

Détenteurs d'un compte Facebook, n'hésitez pas à vous y rendre, à la faire vivre en devenant notamment « ami » de la SMLH, ainsi qu'à communiquer sur cette création.

OUTILS DE COMMUNICATION. Rejoignez-nous

Ouverture d'un compte Twitter @SmlhNational



La prochaine lettre du Siège sera celle d'octobre 2018

Le Pôle entraide patrimoine

Hélène Vannereau

helene.vannereau@smlh.fr

01 47 05 77 20



DOSSIER SENIOR EN 3 VOLETS

Premier volet : Comment financer sa maison de retraite
Préparer son budget : les compléments à mes revenus et à mon épargne

L'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA)

- Permet de financer les frais de dépendance dont la personne âgée a besoin dans sa vie quotidienne (la toilette, le repas, la mobilité...).
- Résider dans un établissement.

Être âgé d'au moins 60 ans et être dans une situation de perte d'autonomie nécessitant une aide pour réaliser les tâches de la vie quotidienne.

L'aide sociale à l'hébergement (ASH)

- Être âgé d'au moins 65 ans ou 60 ans en cas d'incapacité au travail.
- Avoir intégré un établissement habilité à accueillir les bénéficiaires de ASH et avoir des ressources inférieures au frais d'hébergement. Peut couvrir en totalité ou en partie les frais d'hébergement.
- La personne âgée qui bénéficie de l'aide sociale est tenue de reverser 90 % de ses revenus (allocation logement comprise) à l'établissement d'hébergement. Les 10 % restants sont laissés à sa disposition.
- Par ailleurs, l'aide sociale est une avance récupérable. La récupération peut avoir lieu : auprès du bénéficiaire lui-même si sa situation financière s'est améliorée ou auprès de ses héritiers si le bénéficiaire est décédé.

L'obligation alimentaire

- Sont concernés par l'obligation alimentaire dans le cadre de l'ASH :
- les enfants, les petits enfants dans certains départements, ainsi que les gendres et belles filles non divorcées.
- Les conjoints sont tenus au devoir de secours entre eux, quel que soit le régime matrimonial.

L'Allocation de Logement Social (ALS)

L'ALS est un complément de ressources pour financer le logement. La demande est à effectuer à la Caisse d'Allocations Familiales (CAF).

L'Allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA)

L'ASPA est une allocation destinée aux personnes âgées disposant de faibles revenus en vue de leur assurer un niveau minimum de ressources. Le montant de l'ASPA dépend des ressources et de la situation familiale du demandeur.

L'exonération fiscale

25 % des dépenses liées à l'hébergement et à la dépendance (déduction faite de l'APA) sont retenues dans la limite annuelle de 10.000 € par personne. La réduction d'impôt maximale est donc de 2.500€ par personne hébergée et par an.

Le prêt viager hypothécaire

C'est un crédit à la consommation qui utilise la valeur d'un patrimoine immobilier comme garantie. La mise en place de ce dispositif a pour objectif de faciliter aux seniors l'accès au crédit. Les liquidités ainsi dégagées, peuvent permettre le financement d'une maison de retraite. Biens immobiliers concernés : la résidence principale de l'emprunteur, sa résidence secondaire ou un bien donné en location.

Avantages : Vous ne remboursez rien de votre vivant, vous restez propriétaire et conservez votre bien, vous ne laissez pas de charge à vos héritiers au-delà de la valeur de revente du bien à votre décès.

Prochainement!

- **deuxième volet :** comment anticiper, se préparer et choisir sa maison de retraite
- **troisième volet :** l'entrée et le séjour en maison de retraite



Notre pays est touché par des phénomènes météorologiques importants depuis plusieurs mois. Président(e) de section et comité, vous êtes les acteurs de terrain qui peuvent nous informer des difficultés de nos sociétaires mais aussi de tous nos concitoyens. Certains ont connu des décès de proches, d'autres ont été blessés, beaucoup sont touchés par des dégâts matériels mais aussi certains ne savent pas où s'adresser pour obtenir de l'aide. La SMLH doit être un acteur et se manifester sur le terrain par son écoute, son aide pour soulager la détresse de tous.

Entraide et solidarité sont nos missions essentielles.

N'hésitez pas à contacter Hélène Vannereau (01 47 05 77 20 – helene.vannereau@smlh.fr)

Pensez à contacter votre caisse de retraite

Cette dernière peut proposer à ses retraités une prise en charge financière lors d'une admission en maison de retraite

Le Pôle Comptabilité Budget

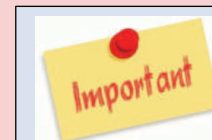
Kelly Mistruzzi

kelly.mistruzzi@smlh.fr

01 47 05 74 49



... DU NOUVEAU AU POLE COMPTABILITE BUDGET



Madame Kelly Mistruzzi, responsable du Pôle Comptabilité-Budget, aura la joie dans quelques mois d'accueillir son deuxième enfant. Nous nous en réjouissons pour elle.

Depuis le 1^{er} juin, Madame Mistruzzi se concentre sur sa vie familiale et cette future naissance. Le Pôle Comptabilité-Budget fonctionne donc un peu différemment.

Madame Bénédicte Esnault sera votre unique interlocutrice jusqu'à la fin de l'année 2018. Elle sera épaulée par un cabinet comptable une journée par semaine. Nous ne doutons pas que vous saurez la solliciter lorsque cela s'avéra indispensable.

Les mails adressés à Madame Mistruzzi seront toujours lus et traités en son absence et ses dossiers en cours ont été transmis (subventions, situation financière, etc.).

**A NOTER
SUR VOS AGENDAS...**

Retours de dons aux comités et sections

Le versement du retour des dons reçus du 1^{er} novembre 2017 au 30 avril 2018 a été effectué le 13 **juin** sur le compte bancaire des comités et sections

Vous pouvez connaître le détail des dons en adressant une demande à Bénédicte Esnault :

Benedicte.esnault@smlh.fr

Versement des allocations semestrielles

Le second versement des allocations semestrielles aura lieu **au cours du mois de juillet**, sur le compte bancaire des sections.

Vous pouvez connaître le détail des sommes versées, vous pouvez contacter Laurence Pauvert au pôle soutien

Pauvert au pôle soutien

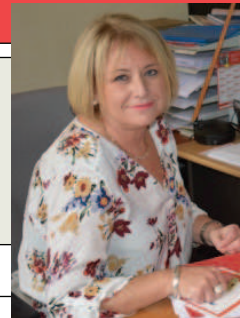
laurence.pauvert@smlh.fr

Le Pôle soutien

Laurence Pauvert

laurence.pauvert@smlh.fr

01 47 05 79 02



Envoi des appels et relances par mail aux sociétaires

À titre de test, au mois d'octobre, nous allons adresser par mail l'appel de cotisation ainsi que les relances à ceux qui nous ont fourni une adresse mail. Les adhérents qui n'ont pas de mail continueront de recevoir les appels et rappels par courrier. 45% des sociétaires ont à ce jour déclaré une adresse mail.

Site Internet ... au profit des sections

Le pôle soutien propose d'accompagner les sections intéressées par la réalisation d'un site internet. Il s'agit d'un site multipages prédéterminé, qui présente l'avantage d'une **homogénéité entre les sites des différentes sections**.



Le principe est très simple.

- La section achète un nom de domaine du type **smlh + N° Département + extension .fr** chez un hébergeur fiable.
- L'espace est équipé d'un canevas: la section remonte progressivement ses textes et ses photographies dans ce canevas.

Vous pouvez voir les sites des sections répertoriés à ce jour sur la page www.smlh00.fr

Coût : 11 € TTC par mois pour un engagement de 36 mois.

Pour la création d'un site, nous vous invitons à contacter :

- Philippe Castiglia ✉ philippe.castiglia@smlh.fr
- Laurence Pauvert ✉ laurence.pauvert@smlh.fr

**RÉUNION
D'INFORMATION**



Rappel - Les réunions d'information pour les sections Paris et Ile de France

Nous vous rappelons que le pôle soutien organise au siège, depuis le mois de mars, des **séances d'information mensuelles** pour vous accompagner dans la gestion administrative de vos adhérents à partir du site Internet. Cette partie réservée aux membres des bureaux permet l'accès à tous les mouvements des sections ou des comités.

Ces mouvements (adhésions, réintégrations, arrivées ou départs d'autres sections ou comités, décès, radiations, démissions) sont désormais classés par dates.

CLIQUEZ sur le nom de la personne ET ACCÉDEZ à sa fiche individuelle.

Vous avez également accès à la liste de vos **adhérents**, des **prospects**, des **adhérents non à jour de leur cotisation** et à **tous les mouvements** de votre comité ou de votre section depuis 2009.

Il reste encore quelques places pour la prochaine session **du jeudi 13 septembre (14h45)**.

Le nombre de places est limité (20 par session). Contact : philippe.castiglia@smlh.fr - 01 47 05 77 95